

CABINET P. CASTAGNET
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 65 000 euros
Siège social : 109 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
RCS PARIS n° 602 024 283

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 MAI 2026

*L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai,
A 14 heures,*

La Société CABINET MAUGE MICHEL & ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, ayant son siège social au 13 rue Jouvencel 78000 VERSAILLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 652 019 985, *Représentée par son Président, Monsieur Maïr FERERES,*

Associée Unique de la Société CABINET P. CASTAGNET,

En présence de Monsieur Franck ELBASE, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Franck ELBASE, Président démissionnaire,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Franck ELBASE de son mandat de Président à compter de ce jour et décide de nommer, en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Maïr FERERES,
Né à 23 décembre 1961 le CASABLANCA (MAROC),
De nationalité française,
Demeurant au 74 rue Saint-Didier 75116 PARIS.

Monsieur Maïr FERERES accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique,
La société CABINET MAUGE MICHEL & ASSOCIES,
Représentée par M. Maïr FERERES



M. Maïr FERERES,
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

